

L'ANSOISIEN

Revue d'informations municipales

OCTOBRE 2020

*Rentrée scolaire, vendanges :
c'est déjà l'automne !*





ÉDITO

Mes chers concitoyens,

Les petits Ansouisiens ont joyeusement repris le chemin de l'école, qui cette année encore ne désemplit pas. Une rentrée presque normale, en somme, malgré les désagréments causés par les mesures de protection sanitaire imposées aux professeurs comme aux parents. Bon gré mal gré, le port du masque entre dans nos mœurs et ne doit pas gêner notre vie quotidienne.

Septembre, c'est aussi le temps des vendanges, la consécration d'une année de travail pour nos vignerons. Ce moment d'intense activité dans les champs comme dans les caves nous rappelle à quel point ce sont les hommes qui façonnent ce beau paysage qui nous entoure et que nous nous efforçons de préserver. La qualité comme la quantité de raisin semblent au rendez-vous : nous souhaitons le meilleur à l'ensemble de nos producteurs !

La fermeture de la D37 au niveau du pont du château reste un désagrément majeur pour la plupart d'entre vous. Des travaux de mise en sécurité doivent être entrepris mais à l'heure où nous écrivons ces lignes, nous restons dans l'attente des éléments de marché ; plan et planning des travaux que doivent nous communiquer et assumer les propriétaires de l'ouvrage, la SCI Frederika.

Ces contrariétés de circulation s'ajoutent à ceux d'une épidémie qui nous cause décidément bien du souci, mais qui ne doit pas nous faire oublier la chance que nous avons de vivre dans un cadre aussi exceptionnel. La forte fréquentation touristique de cet été est venue nous le rappeler.

GÉRAUD DE SABRAN PONTEVÈS
Maire d'Ansouis



AU SOMMAIRE

de ce numéro

ÉDITO 2

ACTUALITÉS COMMUNALES 3
Quelques faits et dates à retenir

CONSEIL MUNICIPAL 6
Ce qui a été débattu et décidé ces ces derniers mois.

FESTIVITÉS ESTIVALES 8

L'ANSOISIEN

Revue d'informations de la mairie d'Ansouis
Place St-Elzéar 84240 Ansouis
04 90 09 83 79
ansousien@ansouis.fr
www.ansouis.fr

Directeur de la publication : Géraud de Sabran Pontevès
Responsable rédaction : Didier Bouard
Commission communication : Isabelle Marincola, Juliet Schlunke
et Christian Gros
Crédits photos : Didier Bouard (dont couverture), Gian Luigi Fiorini,
Lionel Guin, Danièle Bruchet, SCA les Coteaux et DR
Réalisation et conception graphique : Mad Print
2769 G Chemin de St-Martin 84160 Cucuron
09 54 49 60 61

DIFFICULTES DE CIRCULATION

La rentrée reste marquée par la fermeture de la D37 au niveau du pont du château, qui entraîne d'inévitables difficultés de circulation. Ceci en dépit des déviations désormais bien en place et correctement fléchées. Deux feux synchronisés ont également été installés dans le village pour permettre d'emprunter sereinement la rue du Vieux moulin, dont l'étroitesse ne permet pas aux véhicules de se croiser. Les ralentissements qu'ils occasionnent sont donc

un mal nécessaire et la gendarmerie a été sollicitée pour veiller au grain !

Le ramassage scolaire a lui aussi été affecté par la coupure de la route. Si les lycéens scolarisés à Pertuis prennent toujours leur bus sur la place du Lavoir (déviation par Villelaure), les collégiens de la Tour-d'Aigues, eux, ont d'abord eu rendez-vous devant l'école. Faute d'emplacement de stationnement sécurisé sur place, le ramassage a été déplacé : il se fait maintenant à partir du rond-point situé au bas du village, devant le parking du Coignet.

CIRCUIT HISTORIQUE



Il n'a officiellement été inauguré que le samedi 19 septembre, mais le circuit historique du village était déjà en place cet été ! Conçu par l'association Ansois patrimoine et principalement financé par la municipalité, il comporte 10 panneaux de présentation. L'itinéraire ainsi créé, qui va de la place Saint-Elzéar à la place de la Vieille fontaine, permet de mieux comprendre l'évolution du village à travers l'histoire. C'est une réelle satisfaction de voir la plupart des visiteurs s'y attarder longuement ! Par ailleurs, Ansois patrimoine a enfin pu tenir son assemblée générale le 10 septembre dernier.

L'occasion de faire un bilan des nombreuses actions passées, avec un nombre d'adhérents (une soixantaine) et une trésorerie qui restent stables. Toujours très dynamique, l'association poursuit ses recherches. Un reportage sur le domaine Martialis, basé sur le témoignage de Mesdames Paulette et Alice Caste, sera prochainement mis en ligne sur le site ansouispatrimoine.com dans une nouvelle rubrique intitulée « Paroles d'Ansoisiens, témoignages sur la vie d'Ansois d'hier et aujourd'hui ». Un vaste projet sur le thème de l'eau à Ansois, du point de vue historique, cartographique, géologique et sociologique, vient également d'être lancé. N'hésitez pas rejoindre et soutenir l'association ! Le montant de sa cotisation annuelle reste inchangé : 10 €.

CALENDRIER CHAMBOULÉ

En raison d'une recrudescence de cas positifs à la Covid-19 dans la région, décision a été prise d'annuler le vide-grenier d'Ansois qui devait se tenir dimanche 13 septembre. La manipulation d'innombrables objets par des mains non désinfectées allant à contresens des recommandations en vigueur. Même punition pour les Botanilles, annulées ce printemps, reportées à la fin octobre et finalement supprimées. Là encore à regret compte tenue de la situation sanitaire et de la fermeture du pont menant au château.

Seule la bibliothèque Millefeuilles a pu vendre un important stock de livres d'occasion à l'occasion d'un vide-bibliothèque organisé sur le parking de l'école samedi 26 septembre. En plein air par un temps malheureusement glacial, avec force masque et gel hydro alcoolique.

AMÉNAGEMENT DE L'ÉTANG DE LA BONDE

Site naturel et lieu de vie incontournables du Luberon, l'étang de la Bonde fait partie du patrimoine à préserver. Depuis plus de 10 ans, COTELUB s'engage pour assurer sa protection et son développement dans le respect de l'équilibre entre tourisme, agriculture et paysage. Une première phase de travaux d'aménagement vient de commencer.

Depuis la création de COTELUB, les 15 500 m² du site de l'étang de La Bonde sont une préoccupation majeure. Différents projets ont été envisagés mais n'ont pu se concrétiser, les discussions sur l'acquisition des terrains n'ayant jamais abouti en raison du nombre de propriétaires de l'ensemble du foncier.

En 2014, la mise en vente du château et de l'étang a fortement mobilisé les élus sur ce dossier délicat mais néanmoins primordial pour garantir à chacun l'accès au rivage et l'usage de l'eau, maîtriser la protection du site et son développement touristique. Le département de Vaucluse, le Parc naturel régional du Luberon, la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) et la Société Canal de Provence (SCP) se sont également mobilisés pour éviter une éventuelle vente impliquant un risque de fermeture au public. Les discussions avec les différents propriétaires ont alors repris. Trois premières parcelles ont été achetées par COTELUB en 2018. En juillet 2019, il a été demandé au préfet l'ouverture d'une enquête parcellaire permettant de reconnaître l'utilité publique du projet d'aménagement et, si nécessaire, de recourir à l'expropriation. Depuis,

une 4^{ème} parcelle est en cours d'acquisition et une négociation a débuté concernant deux autres.

Une première phase d'emménagement et de valorisation des parcelles d'ores et déjà acquises a enfin pu débuter en juillet dernier. Elle prévoit une mise en sécurité du site avec une modification de la voie, un cheminement pour les piétons, une aire de stationnement de plus de 200 places ainsi qu'un lieu d'accueil et de convivialité avec vue sur l'étang. Il est également prévu d'installer des bornes électriques pour les voitures dans le parking et pour les vélos côté aire d'accueil ! La société ansouisienne Amourdedieu est adjudicataire d'une partie importante des travaux, d'un montant de 697 074 € et financièrement soutenus par l'État, la Région et le Département.



Phase 1 : Aire de stationnement et d'accueil

Mise en place d'une aire d'accueil avec un espace de stationnement sécurisé, un cheminement piéton identifié, favorisant la venue sur site à l'aide de modes doux.

IMPOTS FONCIERS : L'ADMINISTRATION A VOTRE ECOUTE

Depuis le 1^{er} septembre, le service départemental des impôts fonciers vous reçoit, exclusivement sur rendez-vous (physique ou téléphonique) tous les jours de 8h30 à 13h00. Cet accueil personnalisé concerne les évaluations des locaux d'habitation, des locaux professionnels et des parcelles non bâties, le contentieux éventuel avec l'administration relatif à la taxe foncière, la détermination du redevable de la taxe foncière, les informations sur les friches commerciales ou encore la consultation et la délivrance de documents cadastraux.

Pour bénéficier de cet accueil :

- Le site impots.gouv.fr pour effectuer l'essentiel des démarches et trouver les réponses
- La messagerie sécurisée dans l'espace Particulier pour nous écrire
- La rubrique Contact sur le site impots.gouv.fr pour prendre un rendez-vous téléphonique avec le service de votre choix.

Pour toute question : 0 809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel)

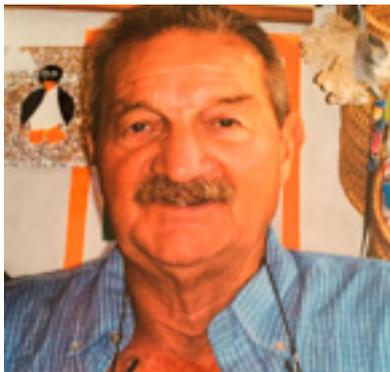
UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR COTELUB

Suite au confinement, la prise de fonction tardive des maires et conseils municipaux élus en mars dernier a également retardé l'élection du président de la communauté de communes COTELUB. Le 16 juillet, le conseil communautaire s'est finalement réuni et prononcé en faveur de Robert Tchobdrenovitch, maire de Mirabeau. Ont ensuite été élus vice-présidents Jean-François Lovisolo, Geneviève Jean, Michel Partage, Jean-Marc Brabant et Catherine Serra.



HOMMAGE DE L'AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS

Nous avons eu la triste nouvelle du décès de Jean-Paul Martin le 11 juin dernier, suite à une longue maladie. Membre de l'Amicale depuis plus de 20 ans, il en fût également le trésorier durant de nombreuses années. Nous avons perdu un ami et compagnon dévoué.



Monsieur le maire ainsi qu'une importante délégation de l'Amicale, comprenant son président, son porte-drapeau et de nombreux membres, ont assisté à l'office religieux au funérarium d'Aix-en-Provence. Mme Nicole Martin remercie tous ceux qui lui ont apporté leur soutien lors de ce moment douloureux. Pour le 11 novembre prochain, l'Amicale espère pouvoir organiser une cérémonie dans le respect des consignes sanitaires qui seront alors en vigueur. Avec apéritif et repas ? Nous vous tiendrons au courant en temps voulu.

L'ASA SE « SPORTE » BIEN !

Malgré les contraintes liées l'épidémie, l'Association sportive ansouisienne a pu redémarrer sa saison. Lors de l'assemblée générale électorale du 2 septembre, Françoise Dusserre et Thierry Fouque se sont présentés pour reprendre le flambeau d'Odile Foucault et de Didier Sibade, avec les membres du comité directeur restants. Un grand merci à Odile pour son chaleureux investissement à différents postes dans l'ASA depuis 2015, ainsi qu'à Didier pour son aide précieuse !

Les cours ont repris le 7 septembre selon les horaires ci-dessous. Toutes les activités perdurent, à l'exception de la danse pour laquelle l'association reste en attente d'une réponse à son courrier adressé à M. le préfet du Vaucluse.

Lundi	10h à 11h	Pilates
	18h30 à 19h30	Pilates
Mardi	10h à 11h	Gym seniors
	18h15 à 19h30	Hatha Yoga
Mercredi	11h à 12h15	Qi Gong Idogo
	(à partir du 23/09)	
Jeudi	18h15 à 19h30	Danse
Vendredi	10h à 11h	Gym adaptée

L'ASA adhère à la Fédération française Sports pour tous. Une séance d'essai gratuite est proposée pour chaque activité, mais le nombre de personnes inscrites ne peut dépasser la jauge de la salle (20 personnes). Il faut également amener son matériel, en particulier serviettes et tapis.

Renseignements :
Thierry - 06 79 70 96 82
Françoise 06 15 43 44 46
ou par mail :
84240asa@gmail.com
tfouque@gmail.com).



8^{EME} EDITION DES BAL(L)ADES EN CALADES

Les Journées du patrimoine se sont déroulées dans un climat très particulier cette année, pandémie oblige. Les visites ont connu une faible fréquentation (seulement 12 personnes en 2 jours) et la Bal(l)ade, écourtée et simplifiée, s'est résumée en un concert place de l'Église. 70 spectateurs (quand même...) y ont assisté : bravo et merci à ces courageux ! Si la quantité n'y était pas, la qualité, elle, a séduit l'assistance pas avare d'applaudissements. Le groupe Jarava a enchaîné 1 h 30 d'un répertoire enlevé qui nous a fait voyager de la Grèce à la Bulgarie par la voix chaude de Diana Barzeva et les instruments colorés et vibrants de Caroline Guibeaud (accordéon), Jean-Marc Gibert (guitare et bouzouki) et Nicola Marinoni (percussions). L'étrange absence d'éclairage a même créé une intimité magique en fin de concert ! Rendez-vous l'an prochain dans un contexte, nous l'espérons, plus propice à la fête.



PERMANENCES DE LA GENDARMERIE

Les gendarmes vous accueillent et vous renseignent en mairie aux dates suivantes, de 9h à 11h sans rendez-vous :

- Mardi 6 octobre
- Mardi 1er décembre

ÉTAT CIVIL

Mariages

- Emmanuel DAVID et Isabelle NAIZIN le 20/06
- Fabrice d'HOUDAIN et Laurence MARTINI le 27/06
- Julien RAVEL et Christelle BAUDRY le 29/08
- Michel MARIN et Geneviève GUIDI le 29/08
- Sébastien COLAS et Sophie de BAKKER le 19/09
- Théodore VOLPERT et Julie PETIT le 19/09

Décès

- Jean-Paul MARTIN le 11/06
- François JOUVEN le 09/08
- Marie-France OSDOIT le 12/08
- Patrick SPINART le 16/09

CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes rendus complets sont consultables sur les panneaux d'affichage de la commune, en mairie, ainsi que sur le site : www.ansouis.fr (rubrique Documents).

REUNION DU 23 JUIN

Fonctionnement du conseil municipal

Afin de permettre à l'exécutif d'agir sans devoir réunir le conseil municipal, de nouvelles délégations sont confiées au maire pour toute la durée de son mandat. Le conseil peut toutefois y mettre fin à tout moment et le maire doit rendre compte des décisions prises dans ce cadre.

Chaque commune est par ailleurs tenue de posséder une Commission communale des impôts directs (CCID), composée de 6 commissaires titulaires et de 6 suppléants nommés par le directeur des services fiscaux. Après délibération, les élus ont dressé une liste de 24 noms, en partie extérieurs au conseil municipal.

La réforme foncière en cours a enfin été évoquée. Elle va durer au moins une année, voire trois. La taxe d'habitation va probablement être compensée par l'augmentation des bases des autres taxes foncières. L'augmentation de la taxe GEMAPI va également être importante l'an prochain.

Exonération de loyers

Compte tenu des difficultés financières rencontrées, suite au confinement, par les professionnels locataires de la commune, des exonérations de loyers et de redevances pour occupation du domaine public leur sont consenties. Le montant total de ces locations s'élevait à 101 198,29 € l'an passé : l'exonération représente 9,5 % de ces recettes.

Sont ainsi exonérés de 2 mois de loyer : L'épicerie du Luberon Vival (1 343,68 €), le Bar des sports (939,32 €), le Grain de Sel (2 037,90 €), la Pâtisserie Volpert (1 121,54 €), Les pains d'Ansouis (1 200 €) et la Galerie Juliet S. (531,76 €). Concernée par la décision, Mme Schlunke a quitté la salle durant le vote.

Sont exonérés de redevance d'occupation du domaine public : By-drones (stade, 100 €), La closerie (terrasse, 198 €), la Pâtisserie Volpert (terrasse, 513 €), le Bar des sports (terrasse, 655,20 €) et le Musée extraordinaire (jardin, 152,55 €).

Tous les professionnels de santé sont également exonérés de leur loyer trimestriel (569,75 € en tout) et les forains, de 2/12ème des droits annuels de places de marché (273,33 € en tout).

Un plan d'action et de soutien en faveur de l'économie locale a également été mis en place par la communauté de communes COTELUB.



Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Pour suivre les évolutions des technologies et de nos sociétés, le RGPD encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne. Dans la continuité de la loi française Informatique et libertés, ce règlement renforce le contrôle par les citoyens de l'utilisation qui peut être faite des données les concernant. Il implique de nouvelles responsabilités pour COTELUB et ses communes membres, d'où l'approbation d'une convention d'accompagnement de 36 mois par la société LEXAGONE (3 757,40 €).

Climatisation

La commune a obtenu de COTELUB une subvention de 7 065 € pour climatiser ses commerces : pâtisserie, boulangerie et épicerie. Le marché a été attribué et il concerne aussi les 3 logements communaux ainsi que le dortoir, le réfectoire et une classe de l'école.

Points divers

Le Conseil départemental a lancé 2 appels à projets à destination des communes et intercommunalités. L'un concerne les aménagements cyclables du réseau, le second la sécurisation du stationnement vélo devant les établissements recevant du public.

Christian Sola est nommé président du Comité communal feux de forêt (CCFF). Deux personnes le rejoignent, mais c'est encore insuffisant pour organiser un vrai planning. Pour cette raison, la commune ne peut prétendre obtenir la subvention pour l'acquisition d'un nouveau véhicule évoquée lors d'un précédent conseil. Notre CCFF ne compte pas assez de membres : il est nécessaire de faire venir des jeunes pour le relancer.

L'élection du président du Parc du Luberon aura lieu en septembre. Il est envisagé un véhicule pédagogique qui se déplacera dans les écoles. Un autre dossier porte sur le recensement des parcelles de forêt.

Concernant les voitures "ventouses", il est envisagé d'interdire le stationnement par zone et non plus par place, certains de ces véhicules ne se déplaçant que de quelques mètres ou revenant au même endroit après le passage de l'agent de surveillance de la voie publique (ASVP).

Certaines aires de tri, notamment le parking Coignet et la piste de jeu, vont être équipées de caméras comme c'est déjà le cas à l'école. Cela permettra de verbaliser les incivilités, notamment les cartons non pliés et autres ordures ménagères déposées dans les conteneurs à cartons. L'idéal serait d'installer une caméra devant chaque plateforme à déchets.

Vieillissant, le site internet de la commune va être remis au goût du jour. Des travaux de réflexion ont été entamés et des rencontres individuelles organisées avec les commerçants et les domaines viticoles.

L'Ansouisien comptera de son côté 6 parutions par an, de 4 à 12 pages suivant l'actualité.

Le 1er conseil communautaire de la nouvelle mandature a approuvé le principe de délégation de service public pour l'exploitation des crèches de Villelaure, Mirabeau et Cadenet, la mise en place d'une convention avec les associations

gestionnaires des crèches au 2ème semestre et la mise en place d'une convention avec la Région pour le versement des aides par COTELUB aux entreprises.

Afin d'éviter, notamment, d'imprimer tous les documents liés au conseil municipal, le Conseil régional va être sollicité pour la fourniture de tablettes numériques. La collectivité encourage cette pratique.

Le dossier du classement de l'église est en cours.

REUNION DU 15 JUILLET

Aménagement du Colombier

Le projet se poursuit avec la signature de trois promesses de vente des terrains communaux au profit de la société MAP – Méditerranée Aménagement Promotion, adjudicataire du projet du Colombier. Le montant des promesses s'élève à 906 000 €, d'autre part la société MAP devra proposer à la vente des logements destinés à des primos accédants à un prix de vente minoré. Une première tranche correspondant à 360 m² est d'ores et déjà programmée. MAP assurera également la remise à titre gratuit de la voirie et des réseaux du projet.

Le dépôt des permis de construire a été retardé par le confinement mais l'architecte des Bâtiments de France ayant été consulté en amont, ils devraient pouvoir être étudiés dans des délais relativement courts. La pré-commercialisation devrait intervenir au printemps 2021, dans l'ordre choisi par le promoteur. Un nouveau commerce verra le jour à l'emplacement jouxtant le Bar des sports. Une commission d'urbanisme spécifique sera prochainement organisée afin que les nouveaux élus connaissent parfaitement le projet.

Modification simplifiée du PLU

Les esquisses du futur quartier du Colombier ont fait apparaître une discordance des pentes de toit. L'architecte des Bâtiments de France a proposé de porter la hauteur maximale des constructions à 7,5 m à l'égout des toitures et 9 m au faîtage, tout en précisant qu'elles ne pourront excéder 2 niveaux. Une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) a donc été engagée. Elle implique la mise à disposition du public du projet en mairie pendant une durée d'un mois. Le confinement ayant empêché la mise à disposition initialement prévue en avril/mai, le dossier sera consultable du 03 août au 18 septembre.

Prolongation d'un emploi aidé au service technique

La création d'un emploi aidé, financé à 45 % par l'État pour 20 h hebdomadaires, avait été décidée en 2019 pour renforcer le service technique. Le contrat en cours est renouvelé pour 6 mois du 1er août au 31 janvier prochains. Les missions restent inchangées.

Vente de tables et bancs en bois

La commune possède plusieurs exemplaires de ce matériel lourd et difficile à manipuler en comparaison des modèles en plastique achetés plus récemment. 10 tables et 40 bancs anciens en bois sont donc proposés à la vente au prix de 60 € pour une table et 2 bancs, et 10 € par unité pour les 10 bancs restant.

Gratuité du presbytère

L'été, cette salle est généralement louée 530 € la quinzaine. Un désistement étant intervenu suite à l'état d'urgence sanitaire, les élus acceptent la mise à disposition gratuite du presbytère à l'association Art d'Ansouis, afin d'y tenir l'exposition Afrique des arts du 18 au 30 juillet. Une subvention de 800 € est également accordée à cette manifestation moyennant l'affichage des mesures sanitaires et le respect des mesures barrières.

Parking rue de France

Suite aux fortes pluies du 1er décembre 2019, ce parking est devenu le théâtre de chutes de pierres. Avec la rétractation des argiles, 2 ou 3 tonnes de cailloux se sont encore éboulés récemment. De grosses pierres en partie haute menacent de tomber, d'où l'interdiction de stationner et la pose de blocs de béton. Le propriétaire du château n'a pas participé financièrement à cette sécurisation, de même qu'il n'a pas répondu à la proposition de faire réaliser un bornage amiable du terrain. Il devient donc nécessaire de délimiter les propriétés via un référé. Il sera techniquement compliqué de sécuriser le site car il est nécessaire d'aller chercher, avec des pieux horizontaux, la roche dure qui peut être loin sous le safre.

Le sinistre concerne aussi une maison riveraine, située à l'angle du parking. Une rencontre avec sa propriétaire a eu lieu le 11 juin en présence des experts et des assurances. La commune n'est toutefois pas concernée : les choses doivent se régler entre propriétaires.

Points divers

Décès de Madame Sarlin, dont la famille a donné à Ansouis le bâtiment abritant le foyer rural ainsi que le terrain entourant la chapelle Sarlin pour y créer un cimetière paysager. L'urne abritant ses cendres y sera déposée et il est proposé de faire réaliser, au nom de la commune, une plaque commémorative.

Les commerces et artisans du village sont insuffisamment fléchés : des panneaux vont donc être installés. Ce dossier a été retardé par la Covid-19. Le Conseil départemental va également être sollicité pour des panneaux de voies.

Un conteneur enterré va être posé au quartier la Platane. De nouveaux containers à cartons, limitant le dépôt d'ordures ménagères à l'intérieur, sont également commandés.

La commune s'interroge sur les subventions mobilisables pour l'acquisition d'un désherbeur à eau bouillante.

Le pont submersible du Marderic est bien inscrit au programme GEMAPI, ainsi que 3 autres ouvrages. Deux sur quatre devraient être réalisés en 2021.

LES TEMPS FORTS DE L'ÉTÉ



Grande musique en petit comité

Photo : Gian Luigi Fiorini

Du 25 au 30 juillet, un talentueux trio de musiciennes s'est produit à l'occasion de mini-concerts organisés dans l'église ainsi que sur la place de la rue du Cartel. Pas moins de 3 représentations journalières ont ainsi permis de toucher un large public, enchanté par tant de virtuosité dans une ambiance néanmoins décontractée. Mille mercis à l'Ansoisienne Magali Demesse, alto solo à l'opéra de Marseille, à la violoniste Sophie Perrot et à la violoncelliste Anne-Claire Choasson ! Merci également aux caves Les Vignerons d'Ansois, Château Turcan et Saint-Estève de Néri pour les dégustations de leurs vins.



Ansois au rythme de l'Afrique

Photo : Danièle Bruchet

L'exposition Afrique des arts s'est tenue en différents points du village du 18 au 30 juillet. Une première placée sous le signe de l'art contemporain africain avec la mise en avant du travail de différents artistes tel le photographe malien Seyba Keita et le peintre congolais Pelinda Mulonda. Mais l'Afrique c'est aussi la musique et la danse, d'où un vernissage itinérant rythmé par le groupe guinéen Pirouette d'art qui aura impressionné et entraîné plus d'un spectateur.



La vie en rosé

Photo : SCA les Coteaux

Au prix d'une belle mobilisation de leur conseil d'administration, les Vignerons d'Ansois ont finalement pu organiser le samedi 25 juillet une nouvelle édition de la Fête du rosé. Un groupe de rock qui assure, différents food-trucks et des grillades pour le repas, avec bien entendu du vin de la cave coopérative vendu au verre ou en bouteille : il n'en fallait pas plus pour passer une excellente soirée d'été !